## ATTESTATION d'AUTORISATION TACITE

## La Préfète des Yvelines atteste que :

Le 28 octobre 2009 a été enregistrée au secrétariat de la commission départementale d'aménagement commercial des Yvelines, la demande présentée par la Sas Atac, dont le siège social est situé rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 59170 Croix, représentée par Monsieur Denis Simon, directeur général, agissant en qualité de propriétaire, concernant l'extension d'un ensemble commercial par extension de 614 m² d'un magasin à prédominance alimentaire à l'enseigne « Simply Market » en vue de porter sa surface de vente de 1 800 m² à 2 414 m². Ce projet se situe Centre commercial Les Croix, RD 156, 78940 La Queue-Lez-Yvelines.

En l'absence de notification d'une décision de la commission départementale d'aménagement commercial des Yvelines dans le délai de deux mois à compter de l'enregistrement de cette demande, l'autorisation sollicitée par le demandeur a été tacitement accordée le 28 décembre 2009.

Le texte de l'autorisation est affiché pendant un mois à la mairie de La Queue-Lez-Yvelines.

Un recours peut être exercé contre cette autorisation auprès de la commission nationale d'aménagement commercial dans les conditions prévues par les articles R. 752-45 et suivants du code de commerce.

La Préfète